

**« GAGNEZ UN LAVE-VAISSELLE SAMSUNG »
5 juillet au 1^{er} août 2017**

RÈGLEMENTS

1. COMMENT PARTICIPER

Nos concours exclusifs sont offerts automatiquement aux abonnés de nos infolettres ainsi qu'aux personnes désirant s'y abonner.

1.1. Personnes déjà inscrites à l'infolettre

Nos concours exclusifs offrent automatiquement la chance aux abonnés de l'infolettre d'Ameublements Tanguay, Maurice Tanguay Signature et/ou Liquida Meubles de gagner. Pour gagner, l'abonnement à l'un ou l'autre des infolettres doit être valide au moment du tirage soit le 2 août 2017.

1.2. Personnes désirants s'inscrire à l'infolettre

Les personnes qui ne sont pas inscrites à l'infolettre et qui désirent participer au concours « Gagnez un lave-vaisselle », doivent s'abonner à l'infolettre Tanguay, Maurice Tanguay Signature et/ou Liquida Meubles sur www.tanguay.ca ou www.liquidameubles.ca entre le 5 juillet et le 1^{er} août 2017 et cliquer sur la bannière du concours. Le participant doit remplir le formulaire en fournissant une adresse courriel valide et doit accepter entièrement les règlements du concours. L'abonnement doit être aussi valide au moment du tirage soit le 2 août 2017. Tout participant doit être résident au Québec et âgé de 18 ans et plus. Aucun achat n'est requis. Limite de un (1) bulletin de participation par personne, par foyer et par adresse électronique.

Ameublements Tanguay n'est pas responsable des formulaires de participations mal transmis, ou de tout autre problème de serveur, d'accès internet ou de connexion internet.

2. DESCRIPTION DU PRIX

Un (1) lave-vaisselle de marque Samsung modèle DW80m2020u (ptr : 668685) : valeur de 699,99 \$.

Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlements. Il n'est pas transférable et ne peut être substitué à un autre prix, ni échangeable, en tout ou en partie, contre une somme d'argent comptant.

3. DISTRIBUTION DU PRIX

Le nom du gagnant sera déterminé informatiquement au hasard parmi toutes les participations électroniques reçues à la date limite du concours. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations éligibles reçues à la date limite du concours. Le gagnant sera contacté par courriel et aura un délai de 5 jours pour réclamer son prix. Si le gagnant ne peut être contacté ou le prix n'a pas été réclamé après cette période, un nouveau gagnant sera sélectionné.

Le nom du gagnant sera publié sur le site internet d'Ameublements Tanguay.

Par sa participation au concours, toute personne gagnante autorise Ameublements Tanguay à utiliser son nom, adresse et/ou photographie à des fins publicitaires sans aucune forme de rémunération.

4. DATE DE COMMENCEMENT ET DE FIN DU CONCOURS.

Le concours débute le 5 juillet 2017 et se termine le 1^{er} août 2017 à 23h59.

5. DATE D'ATTRIBUTION DU PRIX

Le tirage aura lieu au siège social de Ameublements Tanguay situé au 7200, rue Armand-Viau Québec (Québec) G2C 2A7 le 2 août à 10h.

6. RÈGLES GÉNÉRALES

- 6.1 L'annonce et toutes images associées avec les publicités pour ce concours sont à titre indicatif seulement. En participant au présent concours, toute personne gagnante s'engage à se conformer à toutes et chacune des conditions énoncées au présent règlement en plus de dégager, libérer et exonérer Ameublements Tanguay et leurs sociétés affiliées respectives, de même que leurs employés, représentants, agents, mandataires et partenaires à l'égard de toutes réclamations, actions ou causes d'action, responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit, résultant de, en relation ou découlant directement ou indirectement de la participation au présent concours ou de l'utilisation du prix indiqué.
- 6.2 Ce concours est ouvert à toutes personnes de 18 ans et plus qui réside au Québec, à l'exception des employés, représentants et mandataires d'Ameublements Tanguay, leurs sociétés affiliées respectives, leurs partenaires ainsi que les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés, ainsi que les membres de leur famille immédiate.
- 6.3 Ameublements Tanguay se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le concours, ou toute partie de celui-ci en n'importe quel temps, pour quelque raison que se soit et sans préavis, toute décision étant soumise à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

- 6.4 Les règlements du concours sont disponibles en ligne sur tanguay.ca
- 6.5 Le présent concours est soumis à toutes les lois applicables. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 6.6 Le présent concours est tenu et organisé uniquement par et au bénéfice d'Ameublements Tanguay.